

TRADUCTION

Le 10 juillet 2014

Aux bahá'ís du monde

Chers amis bien-aimés,

Le coucher du soleil, le 20 mars 2015, marquera la fin de l'année 171, soit la fin du neuvième Váhid du premier Kull-i-Shay' de l'ère bahá'ie. Nous demandons aux bahá'ís de l'Orient et de l'Occident d'adopter, en cette occasion propice, les dispositions qui les uniront dans la mise en application commune du calendrier Badí'.

Conformément au principe qui gouverne le développement graduel et l'application progressive des Enseignements, les dispositions du calendrier Badí' ont été exposées graduellement. Le Báb a introduit le calendrier et son modèle général de périodes et de cycles, de mois et de jours. Bahá'u'lláh a apporté des clarifications et des ajouts essentiels. 'Abdu'l-Bahá en a élucidé certains aspects et, comme indiqué dans les volumes de *The Bahá'í World*, c'est sous la direction de Shoghi Effendi qu'ont été mises en place les mesures pour son adoption en Occident. Néanmoins, l'ambiguïté entourant certaines dates islamiques et grégoriennes de même que la difficulté de mettre en corrélation des pratiques historiques et des événements astronomiques avec des déclarations explicites dans le Texte, ne permettaient pas de résoudre certains problèmes. Quand 'Abdu'l-Bahá et Shoghi Effendi répondaient à des questions concernant le calendrier, tous deux laissaient ces points aux soins de la Maison universelle de justice. Parmi les nombreuses caractéristiques du calendrier, trois requièrent des clarifications afin qu'il soit appliqué uniformément : les moyens de déterminer le Naw-Rúz, la question d'adapter le caractère lunaire des saints anniversaires jumeaux à l'année solaire, et celle de fixer la date des jours saints dans le calendrier Badí'.

« La fête du Naw-Rúz tombe le jour où le soleil entre dans le signe du Bélier, explique Bahá'u'lláh dans son Très-Saint-Livre, même si cela arrive moins d'une minute avant le coucher du soleil. » Toutefois, jusqu'à maintenant, les détails n'avaient pas été précisés. Nous avons décidé que Téhéran, le lieu de naissance de la Beauté d'Abhá, serait l'endroit, sur la terre, qui servirait de norme pour déterminer, au moyen de calculs astronomiques provenant de sources fiables, le moment de l'équinoxe de printemps dans l'hémisphère Nord et, de ce fait, le jour du Naw-Rúz pour le monde bahá'í.

En Orient, les fêtes des anniversaires jumeaux, la naissance du Báb et la naissance de Bahá'u'lláh, ont traditionnellement été observées en fonction de leur correspondance avec les premier et deuxième jours de Muḥarram dans le calendrier islamique. « Aux yeux de Dieu, ces deux jours n'en font qu'un », affirme Bahá'u'lláh. Mais, une lettre écrite au nom du Gardien indique : « Dans l'avenir, il ne fait aucun doute que tous les jours saints suivront le calendrier solaire, et des mesures seront prises quant à la façon de célébrer universellement ces fêtes jumelles. » Jusqu'ici, la façon de satisfaire au caractère lunaire intrinsèque de ces deux jours

bénis n'a pas encore été déterminée. Nous avons décidé qu'ils seront désormais observés le premier et le deuxième jour suivant l'apparition de la huitième nouvelle lune après le Naw-Rúz, comme permettront de le déterminer d'avance les tables astronomiques qui utiliseront Téhéran comme point de référence. Cela aura pour conséquence que l'observance des anniversaires jumeaux se déplacera, d'année en année, à l'intérieur des mois de Mashíyyat, 'Ilm, et Quadrat du calendrier Badí', soit entre la mi-octobre et la mi-novembre selon le calendrier grégorien. L'an prochain, la naissance du Báb tombera le 10 Quadrat et la naissance de Bahá'u'lláh, le 11 Quadrat. C'est avec joie et impatience que nous songeons aux bicentennaires de la naissance de Bahá'u'lláh et de la naissance du Báb, en 174 et 176 respectivement, que le monde bahá'í tout entier célébrera selon un calendrier commun.

Les dates des autres jours saints seront fixées dans le calendrier solaire conformément aux déclarations explicites de Bahá'u'lláh, de 'Abdu'l-Bahá et de Shoghi Effendi ; nous avons décidé de ne pas prendre en considération certaines divergences dans les sources historiques. Les dates en question sont : Naw-Rúz, 1^{er} Bahá ; le festival du Riḍván, du 13 Jalál au 5 Jamál ; la déclaration du Báb, le 8 'Aḏamat ; l'ascension de Bahá'u'lláh, le 13 'Aḏamat ; le martyr du Báb, le 17 Raḥmat ; le jour de l'alliance, le 4 Qawl ; et l'ascension de 'Abdu'l-Bahá, le 6 Qawl.

À moins que ces nouvelles dispositions ne viennent expressément les abroger, les directives et clarifications antérieures au sujet du calendrier et de l'observance de la fête des dix-neuf jours demeurent obligatoires, par exemple le commencement du jour au coucher du soleil, la suspension du travail, et les heures auxquelles certains jours saints sont commémorés. Dans l'avenir, de nouvelles circonstances pourraient bien exiger des mesures additionnelles.

Il découlera évidemment des décisions présentées que les bahá'ís de l'Orient comme de l'Occident constateront que certains éléments du calendrier diffèrent de ce à quoi ils étaient habitués. L'harmonisation des dates du calendrier Badí' avec celles d'autres calendriers changera selon l'arrivée du Naw-Rúz. Le nombre de jours des Ayyám-i-Há variera en fonction du moment exact où surviendra l'équinoxe de printemps au fil des ans ; l'année qui débutera au Naw-Rúz 172 comptera quatre de ces jours. En temps voulu, toutes les assemblées spirituelles nationales recevront un tableau préparé au Centre mondial bahá'í qui présentera les dates du Naw-Rúz et des saints anniversaires jumeaux pour une période d'un demi-siècle.

Dans chaque dispensation, l'adoption d'un nouveau calendrier symbolise le pouvoir que possède la révélation divine de refaçonner la perception humaine de la réalité matérielle, sociale et spirituelle. Elle permet de distinguer des moments sacrés, de repenser la place de l'humanité dans le temps et l'espace et de renouveler le rythme de la vie. Le prochain Naw-Rúz marquera une autre étape historique dans la manifestation de l'unité du peuple de Bahá et le déroulement de l'ordre mondial de Bahá'u'lláh.

[signé : la Maison universelle de justice]